

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La continuité des soins s'applique à tous les soins !

La liste des professionnels considérés comme indispensables à la gestion de l'épidémie pour lesquels une solution d'accueil de leurs enfants doit être trouvée, a été diffusée en fin de semaine dernière par le ministère chargé de la santé. Mais elle doit être complétée.

En effet, certains professionnels de santé libéraux n'y sont pas mentionnés. Il s'agit notamment des orthophonistes, des orthoptistes, des pédicures-podologues et des audioprothésistes.

Pourtant, selon les cas, ces professionnels de santé prennent en charge des patients présentant des douleurs aiguës, assurent la continuité des soins pour les patients les plus fragiles, notamment les personnes âgées et les jeunes enfants, et accomplissent des actes de dépistage, limitant ainsi les complications et les passages aux urgences.

L'exclusion de ces professions, dont certaines connaissent un très fort taux de féminisation, entraînera, une fois encore, une rupture dans la continuité des soins, un allongement supplémentaire des délais de rendez-vous et une diminution accrue des actes de dépistage, avec des effets délétères pour les patients.

Cette décision crée par ailleurs une inégalité de traitement vis-à-vis des professionnels salariés des établissements de santé et des PMI exerçant ces mêmes professions, qui bénéficient d'une solution d'accueil pour leurs enfants.

La continuité des soins s'applique à l'ensemble des soins, qu'ils soient effectués à l'hôpital ou en ville.

L'UNPS demande donc que le dispositif de garde d'enfants soit étendu, sans attendre, à l'ensemble des professionnels de santé libéraux, comme cela avait été le cas dès le mois de mai 2020, ainsi qu'à leurs salariés.

Contact presse : mathilde.quest@unps-sante.org